

CHIRURGIE

Arrêté ministériel du 4 septembre 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en chirurgie (Moniteur belge du 22.09.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Chirurgie** :

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr GIGOT Jean-François, Chaumont-Gistoux;

Dr NOIRHOMME Philippe, Bruxelles;

Dr ANTOINE Martine, Bruxelles;

Dr GELIN Michel, Waterloo;

Dr DEFRAIGNE Jean-Olivier, Nandrin,

Dr VAN DAMME Hendrick, Liège.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr JORIS Marc, Manage;

Dr MANSVELT Baudouin, Saint-Vaast;

Dr MENDES DA COSTA Pierre, Bruxelles;

Dr NAVEZ Benoit, Gerpennes;

Dr VAN VYVE Etienne, Overijse;

Dr WEERTS Joseph, Liège.

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 5 mars 2007, le docteur Van Damme, Hendrick, de Liège, agrégé comme médecin spécialiste en chirurgie et accouchements, est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en chirurgie, sur la proposition de faculté de Médecine de l'Université de Liège, en remplacement du docteur Meurisse, Michel, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 2 mars 2007. (Moniteur belge du 27 mars 2007)

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 11 février 2011, le docteur Gigot Jean-François de Chaumont-Gistoux, agrégé comme médecin spécialiste en chirurgie et accouchements, est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en chirurgie, sur la proposition de faculté de Médecine de l'Université Catholique de Louvain, en remplacement du docteur Detry Roger, dont il achèvera le mandat. (Moniteur belge du 24 février 2011)

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 29 août 2011, le docteur Defraigne Jean-Olivier, Nandrin, titulaire du grade académique de médecin et agrégé comme médecin spécialiste, est nommé membre de la chambre d'expression française de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en chirurgie, sur la proposition de l'Université de Liège, en remplacement du Dr Pierre Honoré, dont il achèvera le mandat. (Moniteur Belge du 18 octobre 2011)

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Chirurgie** :

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr CHRISTIAENS Marie, Heverlee;

Dr PENNINGCKX Freddy, Bertem;

Dr De HEMPTINNE Bernard, Bruxelles;

Dr KERREMANS Ilse, Gent;

Dr RODRIGUS Inez, Antwerpen;

Dr VANEERDEWEG Wouter, Rumst;

Dr DELVAUX Georges, Willebroeck;

Dr VAN DEN BRANDE Pierre, Meise.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr CARDOEN Lieven, Roeselare;
Dr DEVRIENDT Dirk, Kortrijk;
Dr GYS Tobie, Geel;
Dr HUYGHE Marcus, Edegem;
Dr JADOUL Dominique, Sint-Niklaas;
Dr SWINNEN Floribert, Oostduinkerke;
Dr PEETERS Patrick, Bonheiden;
Dr VANDERVEKEN Marc, Antwerpen.

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 30 septembre 2008, le Docteur Peeters, Patrick, Bonheiden, agréé comme médecin spécialiste en chirurgie est nommé membre de la chambre d'expression néerlandaise de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en chirurgie, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du Docteur Vander Velpen, Griet, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 26 septembre 2008. (Moniteur belge du 06.10.2008)

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.
Bruxelles, le 4 septembre 2006.
R. DEMOTTE

